Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213300692-20260321-DEL210326-02-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/03/2026

Le Bouscat
ville à vivre

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 21 mars 2026

Délibération n° DEL21032026-02
DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le Conseil Municipal de la Commune du Bouscat dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Gwenaël LAMARQUE, Maire, par suite d'une convocation en date du 16 mars 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS : 35

Gwenaël LAMARQUE, Maël FETOUH, Marie DA ROCHA, Rémi SIMON, Muriel FROU-VILLE, Bruno QUÉRÉ, Marine LEMMENS-HEBRARD, Damien ROUSSEAU, Emmanuelle ANGELINI, Philippe BORRO, Bérengère DUPIN, Alain GÉRARD, Sandrine JOVENÉ, Frédérique BOUCHER, Didier PAULY, Jean-Michel DANIEL, Karine AUDEMARD, Emmanuel APARICI, Séverine VANLEENE-VALETTE, Emmanuel MARCILHACY, Matthieu BOUYSSIERE, Daphné GAUSSENS, Mathilde PREZELIN-REYDIT, Annabelle POGAM, Mathilde FERCHAUD, Ombeline SEMPASTOUS, Xavier DE JAVEL, Calvin AZZOPARDI, Claire LAYAN, Johanna TURPEAU, Florian LAUNAY, Benjamin DUPAS, Anne COURTOIS, Ivan GRATTE, Tiana CASTELNEAU

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 0

ABSENT : 0

SECRETAIRE DE SEANCE : Calvin AZZOPARDI

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

L'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit un maximum de 10 adjoints pour la commune du Bouscat.

La décision sur le nombre des adjoints doit précéder l'élection mais peut ne pas faire l'objet d'un vote formel dès lors que l'assentiment de la totalité ou de la majorité des conseillers présents a été constaté par le Maire ou le Président de séance *(CE 16 décembre 1983 élection des adjoints au maire de la Baume-de-Transit)*.

Il est proposé de créer 10 postes d'adjoint au Maire recouvrant les délégations suivantes :

1- **Administration générale, communication, stratégie territoriale, grands travaux et urbanisme**
2- **Education jeunesse**
3- **Finances, transition écologique, participation citoyenne et suivi du contrat de mandature**
4- **Relations usagers, qualité du service public et ressources humaines**
5- **Equipements et relations avec le monde sportif**
6- **Associations, engagement citoyen**
7- **Emploi, développement économique et attractivité du territoire**
8- **Culture, patrimoine et mécénat**
9- **Sécurité du quotidien et prévention des risques**
10- **Cohésion sociale, solidarités, aînés et logement**

VU l'article L 2122-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE

Article unique : de créer 10 postes d'adjoints au Maire.

ADOPTE A LA MAJORITE
28 voix POUR
7 ABSTENTIONS (Claire LAYAN, Florian LAUNAY, Johanna TURPEAU, Benjamin DUPAS, Ivan GRATTE, Anne COURTOIS, Tiana CASTELNEAU)

Fait et délibéré le 21 mars 2026

Calvin AZZOPARDI
Secrétaire de séance

Gwenaël LAMARQUE
Maire du Bouscat